

**Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy  
(CDCC 116 rue Martre 92110 Clichy)**

---

M. Gérard Mestrallet  
Président Directeur Général  
Groupe GDF Suez

16-26, rue du Docteur Lancereaux  
75008 Paris

Clichy, le 30 avril 2011

Lettre recommandée avec AR

**Objet : Relations entre le Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy, le Maire de Clichy et le Groupe GDF Suez**

Monsieur le Président Directeur Général,

Le maire de Clichy, M. Catoire, que vous avez rencontré il y a quelques semaines, ne peut pas être le seul interlocuteur dans vos « négociations » actuelles concernant le prix du chauffage urbain fourni par votre filiale SDCC aux Clichois. Notre collectif est appelé, lui, à être un acteur dans les discussions pour la concrétisation des accords ou des procédures à venir avec le concessionnaire. Il est, en effet, l'émanation d'une volonté déterminée des clichois.

La responsabilité de M. Catoire est évidente lorsqu'on lit le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France qui pointe du doigt les anomalies diverses dont votre groupe a bénéficié au détriment des Clichois. Face à un imbroglio permanent, nous avons décidé de faire avancer nous-mêmes ce dossier, appelé « scandale du chauffage urbain » de Clichy par la presse nationale. Ainsi avons-nous, bien que contestant la méthode utilisée, participé à la réunion provoquée, sans concertation, par le maire le 31 mars 2011 au soir.

Cette soirée a montré la volonté de M. Catoire :

- de mener la démarche en cours avec votre groupe, sans concertation avec les Clichois qui sont directement concernés ;
- de se servir des moyens de pression dont il dispose, de par ses fonctions, pour arriver à un accord à tout prix. Son communiqué, suite à votre rendez-vous, fait état des « atouts ... et ses potentialités [de la ville] ». Nous vous informons que nous n'accepterons pas d'être le jouet d'une *transaction commerciale* entre gens de bonne compagnie, pour ne pas employer une autre expression.

**Nous nous permettons, ci-après, de faire un rapide compte-rendu des annonces faites par les services de la mairie**, lors de la soirée du 31 mars, comme étant les bases sur lesquelles se font les « négociations » engagées :

- diminution du prix du MWh de 30% pour les années à venir. Cette diminution se fera grâce à une augmentation de la quote-part des charges payées par le LEM (incidence de 800 à 1 000 K€ /an) et à un ajustement à la baisse des charges que la SDCC inclura dans ses calculs tarifaires (pour environ 500 K€. / an).

Cette dernière diminution se fera-t-elle bien :

- o par la prise en compte des salaires de vos employés - uniquement pendant la campagne de chauffe ?
  - o par la diminution des charges administratives facturées par vos filiales à la SDCC ?
- acceptation par votre groupe d'une négociation concernant les trop-perçus par la SDCC depuis des années sur la base, également, de 30% des encaissements ? (L'année de départ envisagée serait 1991).

**Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy  
(CDCC 116 rue Martre 92110 Clichy)**

.....

Remarque : il est bien évident que ces taux de 30% nous paraissent comme un point de départ minimum pour une négociation encore à finaliser.

Ils posent, cependant, deux problèmes :

- en premier lieu, les charges de fonctionnement ne jouant pas dans le barème actuel, il faudra envisager une refonte profonde du mode de facturation, actuellement basé principalement sur le coût de l'énergie. Nous tenons absolument, si notre interprétation est exacte, à participer à toute évolution du mode tarifaire. Les précédentes négociations, menées par M. Catoire, se sont traduites rapidement par des augmentations conséquentes (problème mis en avant par la Chambre régionale des comptes, qui s'en étonne fortement).
  - en second lieu, comment ces accords sur le passé vont-ils s'imposer à l'ensemble des Clichois concernés ? Le message de la mairie était, jusqu'à présent, de soutenir qu'elle ne pouvait pas représenter l'ensemble des parties concernées. Elle a demandé à Clichy Habitat (anciennement OPH) de mener ses propres actions et a préconisé aux syndicats de copropriétaires de faire de même. En quoi la situation a-t-elle aussi fondamentalement changé pour que la mairie oublie cette contrainte ?
- Sujets non évoqués (notamment) :
- à aucun moment n'a été envisagée la question de la remise à plat des différents contrats et avenants qui lient la ville et la SDCC ou la SDCC avec le LEM et COFELY. Or, à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, elle apparaît comme impérative, un certain nombre d'avenants étant non conformes à la loi. Cette non mise à plat compromettrait tout accord ;
  - de même, la question du retour des biens en fin de concession n'a pas été-posée. Or c'est un élément important du patrimoine de la ville qui doit et devra être protégé.

**Ce que nous demandons aux filiales de votre groupe :**

- la confirmation des annonces du Maire (à savoir les 30% sur les tarifs à venir et les mêmes 30% sur les encaissements passés) comme base de départ des négociations à venir ;
- la volonté réelle de négocier avec l'ensemble des interlocuteurs, c'est-à-dire avec les Clichois qu'ils soient utilisateurs ou contribuables. Nous vous demandons de ne pas accepter pour la « table ronde » une représentation fantôme, choisie par M. Catoire.

**Une représentativité réelle devra garantir :**

- l'accès aux mêmes sources de données que la mairie ;
- la participation de nos représentants aux réunions préparatoires.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées

Pour l'association, la présidente

Copies :

M. Jérôme TOLOT, Directeur Général Energie Services Groupe GDF SUEZ  
M. Marc BARRIER, Société de Distribution de Chaleur de Clichy, SDCC  
M. Gilles CATOIRE, Maire de Clichy